



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT CYCLABLE ET PAYSAGER DE LA RUE DES LAITIÈRES AU TITRE DU DISPOSITIF « PLAN VELO REGIONAL-SOUTIEN REGIONAL AUX PROJETS CYCLABLES »

**DÉCISION N° DM-23-235
EN DATE DU 02 JUIN 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de réalisation des travaux d'aménagement cyclable et paysager de la rue des Laitières, en vue de faciliter la circulation, et d'améliorer les conditions de vie des citoyens et riverains ;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du « Plan Vélo & Mobilités Douces 2022-2028 » de la ville;

CONSIDÉRANT que les travaux objet de la présente décision s'inscrivent dans le cadre du dispositif d'aide « Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables »;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'un accompagnement financier de la Région Ile de France pour son programme mobilités douces 2022-2028;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Région Ile de France une subvention au titre du dispositif d'aide « Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables » d'un montant de 760 932,77 € soit 50% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230602-lmc1H10904H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/06/2023 Date de Publication : 02/06/2023
--

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230602-lmc1H10904H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/06/2023
Date de Publication : 02/06/2023